

Le projet immobilier situé au Bois l'Évêque a été **refusé**

13 Juin 2022



Le collège communal de la Ville de Liège a refusé le permis d'urbanisme relatif au projet de construction d'habitations avenue de l'Observatoire 58-58B, à 4000 Liège, a-t-il annoncé.

Ce n'est pas la première fois que des demandes de permis sont formulées sur ce terrain.

La première concernait un projet de construction d'un immeuble de 16 appartements en octobre 2010. Ensuite, en décembre 2019, un projet de réalisation de maisons indépendantes sur 5 parcelles. La dernière décision date du 7 août 2020 et concernait la construction de 4 maisons unifamiliales. Ce permis a été refusé car il prévoyait une trop grande imperméabilisation du sol. C'était près de 30% de la surface du site qui pouvait être imperméabilisée. Ce projet ne conservait également pas la lisière boisée.

Ce nouveau dossier concerne :

- la construction de 2 habitations unifamiliales ;
- l'aménagement d'un accès carrossable depuis l'avenue de l'Observatoire ;
- l'abattage de 23 arbres et 31 arbustes ;
- la plantation de 12 arbres et 65 arbustes.

L'enquête publique s'est déroulée du 21 février 2022 au 8 mars 2022. 886 réclamations, dont 21 non recevables (non datées ou non signées) et une pétition en ligne « Sauvons le Bois l'Évêque », de plus de 6.500 signatures, avaient été introduites.

Le collège communal motive sa décision que partage le Fonctionnaire délégué par :

- la remise d'un avis négatif du Département Nature et Forêts du SPW ;
- la mise en danger des arbres maintenus ;
- la mise en danger de plusieurs espèces protégées (lucanes cerf-volant, alyte accoucheur, triton alpestre) ;
- l'absence de justification de la dérogation du projet à la loi sur la conservation de la nature ;
- la suppression de 25% des arbres présents accompagnée de mesures de replantation peu efficaces sur le long terme ;
- l'imperméabilisation du site et les risques induits par l'existence de ruissellements concentrés sur la parcelle ;
- l'incompatibilité du projet avec le Plan Canopée et le Plan Communal de Développement de la Nature mis en place par la Ville de Liège.

Pour le collège, ce projet va "à l'encontre de l'objectif de la Ville de Liège d'améliorer le patrimoine naturel, de reconstituer un réseau écologique au niveau communal et de placer les arbres urbains au centre de la stratégie d'adaptation du territoire communal au changement climatique avec l'ambition de planter massivement des arbres tout en conservant au maximum ceux existants. De plus, ce site peut utilement s'inscrire dans la procédure du SDC qui a pour objet de proposer un développement harmonieux et cohérent sur l'ensemble du territoire liégeois".